

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**EARL des Milles Plumes– Sainte Marie
56140 Saint Congard**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du 18 janvier 2021 à 14h00 au 15 février 2021 à 18h30** en mairie de Saint Congard concernant le projet présenté par l'EARL des Milles Plumes, dont le siège social est situé au lieu-dit « Sainte Marie » 56140 Saint Congard, en vue d'exploiter à cette adresse, un élevage avicole devant comporter 40 000 canards.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de Saint Congard aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 15 février 2021 à 18h30 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Saint Congard ;
- ou les adresser au préfet :
 - par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr